

BREVET D'INVENTION.

Gr. 5. — Cl. 3.

N° 699.997

Dispositif pour la protection des roulements à billes.

M. ADOLPHE KÉGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 13 novembre 1929, à 15^h 9^m, à Paris.

Délivré le 17 décembre 1930. — Publié le 23 février 1931.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

On sait qu'il est très difficile de protéger d'une façon efficace les roulements à billes contre l'introduction des poussières extérieures, surtout lorsque ces roulements sont
5 appelés à travailler par exemple très près du sol, dans des terrains marécageux ou autres.

La présente invention a pour objet un dispositif assurant la protection des roulements.
10

La figure 1 représente, en plan, un exemple du dispositif envisagé.

La figure 2 est une coupe faite par la ligne AB de la figure 1.

15 Le roulement est monté comme d'ordinaire. Sa cage extérieure 1 (fig. 1) est montée sur le moyeu 2, qui est supposé tournant; la bague intérieure 3 est bloquée sur un manchon 4 (fig. 1 et 2) par l'intermédiaire de l'axe 5, de l'entretoise 6 et de la
20 pièce de butée 7.

Cette pièce de butée 7 porte une collette à striures circulaires parallèles, sur lesquelles se monte une couronne 8, en feutre ou matière analogue.
25

Sur cette couronne 8 est ajusté un cuir embouti 9 (fig. 1 et 2) fixé, d'autre part, sur le moyeu 2, au moyen des vis 10. Un ou plusieurs ressorts à spirales 11 obligent
30 la partie emboutie du cuir 9 à assurer l'étan-

chéité parfaite entre la couronne 8 et l'embouti 9, ainsi que l'entraînement de la première par le second.

Lorsque le dispositif est appelé à recevoir des corps extérieurs durs, on le protège par
35 exemple d'une part, par une pièce en tôle emboutie 12, qui sert en même temps de rondelle d'appui pour la fixation du cuir 9, et d'autre part, par une autre pièce en tôle, en forme de coupelle 13, fixée sur l'axe fixe
40 de l'ensemble. Un léger jeu est prévu entre ces deux pièces.

Comme on le voit l'étanchéité est assurée, d'une part, par la couronne 8, dont la matière souple s'incruste dans les stries cir-
45 culaires parallèles de la pièce de butée 7, et d'autre part, par le cuir 9, les pièces 12 et 13 n'assurant qu'une protection grossière contre les corps extérieurs.

L'ensemble de ce dispositif, en dehors de
50 son étanchéité, a en outre le grand avantage de permettre, grâce à la souplesse du cuir 9, un léger déplacement axial de l'axe par rapport au moyeu, sans entraînement capillaire soit de l'huile intérieure, soit des corps exté-
55 rieurs que l'on constate avec les dispositifs de protection ordinaire à frottement lisse.

RÉSUMÉ :

1° Un dispositif de protection pour roulement à billes, caractérisé par une cou-
60

ronne, en feutre ou matière analogue, s'in-
crustant dans les stries circulaires et paral-
lèles d'une pièce faisant corps avec l'axe,
ladite couronne étant recouverte d'un em-
5 bouti en matière souple, du cuir par exem-
ple, fixé lui-même de façon étanche à la
partie tournante du dispositif.

2° Mode de réalisation du dispositif sui-
vant 1°, dans lequel l'étanchéité entre l'em-
10 bouti souple et la couronne, ainsi que l'en-

traînement de la seconde par le premier,
sont assurés par un ou plusieurs ressorts à
spirales.

3° Dans les dispositifs suivant 1° et 2°,
la réalisation d'une protection extérieure ru-
15 dimentaire au moyen d'organes en matière
rigide.

A. KÉGRESSE.

Par procuration :
Cabinet J. BONNET-THIRION.

